



ENTRETIEN AVEC

François-Régis MOUCHET et Paul ALFONTES

Quelles sont les missions du Conseil de Surveillance de Fonds et quel est votre rôle ?

François-Régis MOUCHET :

Le Conseil de Surveillance défend les intérêts des porteurs de parts. Sa mission principale est de s'assurer que l'épargne des salariés et anciens salariés est investie par le gérant des fonds en conformité avec le règlement. Les porteurs de parts de la Branche disposent de toute une gamme de fonds : ils doivent pouvoir répartir leur épargne en toute confiance, notamment dans le niveau de risque de chacun d'eux. Je suis actuellement Président du Conseil de Surveillance « Égépargne Actions Croissance € », fonds qui avait dépassé 1,6 milliard d'euros de capitalisation avant la crise sanitaire.

Paul ALFONTES : Je représente les porteurs de parts dans le fonds « Actions monde ISR* » depuis début 2016. Je suis membre du bureau du fonds et actuellement Vice-Président. Je valide les sujets soumis à l'ordre du jour des séances de Conseil et au sein du Conseil

lui-même. Mon rôle est de contrôler l'action de la société de gestion des fonds, toujours dans l'intérêt des détenteurs de parts d'épargne salariale.

Comment se compose le Conseil de Surveillance ?

P.A et F-R.M. : Le Conseil est composé de deux représentants par délégation syndicale (FO, CFDT, CGT et CFE) pour les porteurs de parts et de deux représentants pour chaque Direction : ENGIE et EDF. Sont également présents autour de la table les représentants de la société de gestion : CPR Asset Management pour « Actions monde ISR » et AXA IM pour « Égépargne Actions Croissance € ».

Comment préparez-vous un Conseil ?

F-R.M. : En plus des fonctions classiques de ses 12 membres, en tant que Président, je suis responsable du bon déroulement du Conseil. Je dois avouer que pendant la période de confinement où tous les échanges ont eu lieu par téléphone, c'était un peu plus

compliqué. J'anime aussi des réunions de bureau pour faire émerger des propositions sur le fonds au bénéfice des porteurs de parts. Il y a quelques années, nous avons par exemple proposé au gérant d'augmenter sensiblement la part d'actions d'entreprises non cotées dans les actifs du fonds pour dynamiser la performance. Actuellement, dans le même but, nous étudions l'opportunité de déléguer la gestion de 150 M€ à un gérant externe.

P.A. : Nous avons trois réunions de Conseil et une réunion d'information dite « technique » par an. Cette dernière a pour objectif de partager avec l'ensemble des membres (suppléants compris) des thématiques techniques communes.

Pour préparer ces séances, je me tiens informé au quotidien de l'actualité économique dans le monde et également de certaines entreprises. Par ailleurs, d'une réunion à l'autre, je m'assure du suivi des actions décidées en Conseil, en analysant les documents transmis préalablement par CPR AM. Comme le fonds est orienté « ISR », je contrôle aussi les critères de sélection des valeurs dans lesquelles CPR AM investit notre épargne. C'est pourquoi il est important d'avoir une veille sur les dimensions

« La mission principale du Conseil de Surveillance est de s'assurer que l'épargne des salariés et anciens salariés est investie par le gérant des fonds en conformité avec le règlement. »

François-Régis MOUCHET